



HAL
open science

”Faire tourner les meufs”. Les viols collectifs : discours des médias et des agresseurs

Christelle Hamel

► To cite this version:

Christelle Hamel. ”Faire tourner les meufs”. Les viols collectifs : discours des médias et des agresseurs. *Gradhiva : revue d’histoire et d’archives de l’anthropologie* , 2003, 33, pp.85-92. 10.3406/gradh.2003.1310 . hal-02370866

HAL Id: hal-02370866

<https://hal.science/hal-02370866>

Submitted on 19 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« FAIRE TOURNER LES MEUFS » : LES VIOLS COLLECTIFS DANS LES DISCOURS DES AGRESSEURS ET DES MÉDIAS¹

(*Gradhiva*, n°33, 2003, pp. 85-92, dossier spécial « Femmes violentées, femmes violentes »)

Christelle Hamel²

Le film « La Squale » consacré aux relations entre garçons et filles dans les quartiers paupérisés des grandes agglomérations urbaines débute par un viol collectif, une « tournante » selon le langage des agresseurs. Depuis sa diffusion en octobre 2000, les viols collectifs ont fait l'objet de multiples débats. Mais si le réalisateur a conçu le film dans un « esprit féministe³ », avec la volonté de briser le silence qui entoure les violences masculines envers les jeunes femmes, les émissions télévisées ont laissé paraître des préoccupations tout autres, inhérentes à la conjoncture politique de « retour à l'ordre sécuritaire » qui a marqué les campagnes électorales de 2002. La question des viols collectifs a donc été insérée dans les débats politiques qui ont marqué cette période : « l'insécurité » et « l'immigration ».

Ce sont les discours sur ces viols que je me propose d'étudier en les confrontant aux résultats de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) (Jaspard *et al.*, à paraître) et aux données ethnographiques que j'ai recueillies lors d'une recherche sur la sexualité et la gestion des risques d'infection par le VIH auprès de jeunes (18-25 ans) Français de parents maghrébins. Effectuée entre 1996 et 2000, celle-ci concerne soixante-dix garçons et filles, étudiants ou en situation de précarité, ou plus rarement salariés. Sur les onze garçons en difficulté interrogés, cinq se sont livrés à des violences sexuelles. Cet article se fonde sur l'analyse de leurs propos. Le contexte sociologique dans lequel ces violences sont survenues sera présenté, mais j'examinerai d'abord leurs représentations médiatiques.

Des viols médiatiques

La focalisation sur les viols collectifs a fait émerger des affirmations hâtives qui ont accentué le processus de stigmatisation des « jeunes de banlieue ». Ces viols ont été présentés comme le summum de la violence juvénile, ce qui a renforcé l'idée de son caractère endémique : les propos affirmant qu'il s'agissait d'un phénomène nouveau ont laissé entendre qu'un seuil venait d'être franchi dans l'accroissement supposé de cette violence, et le postulat

¹ Ce texte est le produit d'une recherche sur la sexualité, qui a reçu le concours financier de l'Agence nationale de recherche sur le sida, que je tiens à remercier.

² Anthropologue, EHESS de Paris.

³ Intervention de Fabrice Généstal lors de la sortie du film à Paris.

de l'âge de plus en plus précoce des agresseurs a nourri la croyance en son augmentation exponentielle ainsi qu'en l'inscription accrue des jeunes dans des logiques déviantes. Ces viols venus couronner la panoplie des images de rodéos urbains, de voitures brûlées, de violences scolaires et d'agressions physiques et verbales envers les policiers, les pompiers ou les chauffeurs de bus, ont été institués en nouveau symbole de la violence des jeunes défavorisés, voire de ces jeunes eux-mêmes. Déjà perçus comme dangereux pour l'ordre social, ceux-ci sont devenus « sexuellement dangereux ».

Cette violence ne visant pas des représentants d'institutions, mais des filles souvent issues du même milieu social, elle pouvait difficilement être interprétée comme l'expression d'une révolte face à la pauvreté et à l'oppression. Elle n'en est parue que plus intolérable et a suscité l'effroi. Comment expliquer ces viols ? Les réponses prirent des orientations distinctes.

Il a d'abord été souligné que les agresseurs semblaient ne pas être conscients de commettre un crime, ce qui fut interprété comme la manifestation d'une dérégulation de la société, notamment de sa frange la plus défavorisée. Cette idée s'exprimait déjà dans l'affirmation de l'existence de zones de non-droit et de l'incapacité de certains parents et de l'école à jouer leurs rôles de transmetteur des règles du savoir-vivre en société. Les viols collectifs, perçus comme le résultat de l'absence ou du manque de socialisation, ont ainsi renforcé l'image d'une jeunesse composée de « sauvageons » qui ignoreraient ou rejetteraient les règles de la société tout en créant les leurs : les viols collectifs ont donc été présentés comme des rituels inhérents aux « bandes de jeunes des cités ». Le terme rituel évoque l'image d'un monde « primitif » : l'état de jeunesse a été associé à l'aube de l'humanité ou plutôt à l'image qu'on s'en est forgée, un monde ayant des règles, certes, mais des règles « barbares » fondées sur « la loi du plus fort ».

Ensuite, la répétition et la juxtaposition des émissions tant télévisées que radiophoniques consacrées alternativement à la violence des jeunes et à l'immigration a fait émerger un système de représentations qui assimile jeunesse à délinquance, jeune délinquant à jeune issu de l'immigration, et enfin jeune délinquant issu de l'immigration à violeur. La stigmatisation a transformé des comportements individuels en attitudes caractéristiques d'un groupe social dans son entier : violer en réunion a été édifié en agissement spécifique des « jeunes de banlieue ». Des mouvements d'extrême droite ont exprimé ce point de vue sur leurs sites internet en avançant qu'il s'agissait de viols racistes anti-blancs perpétrés par des enfants d'immigrés sur des jeunes femmes françaises, et en appelant à « la lutte anti-racaille ».

Enfin, une perspective souhaitant contrecarrer cette tendance s'est attachée à la situation sociale des agresseurs : elle a interprété les viols collectifs comme la conséquence d'une situation de misère sexuelle et affective, découlant du chômage, de l'exclusion et des

frustrations qu'ils engendrent. Cela a renforcé l'image du violeur caractérisé par l'échec social. Le viol étant devenu le fâcheux résultat de la pauvreté, les responsabilités relatives à ces agressions devaient aussi être recherchées à un niveau plus global. Dans cette perspective, les agresseurs accédèrent au statut de victime quasiment au même titre que les jeunes filles violées.

Ces discours révèlent les rapports sociaux, *i.e.* les « système[s] de relations entre groupes de pouvoir inégal » (Guillaumin, 1979/2002 : 126), en jeu dans la société française. Ces rapports de pouvoir, qui construisent les groupes en entités différenciées et hiérarchisées, sont relatifs à la classe, à l'âge et à la « race »⁴ : les riches et les pauvres, les adultes et les jeunes, les Français et les étrangers sont des groupes sociaux qui n'ont acquis de réalité concrète que par le rapport de domination qui les a construit en catégories objectivement existantes, car ni la classe ni l'âge ni la « race » ne sont des données naturelles ; elles sont des « signes » arbitrairement sélectionnés qui servent à légitimer *a posteriori* les rapports de pouvoir qui forment les groupes d'âge, de classe et de « race » (*ibid.* : 12). La stigmatisation est la manifestation de ces rapports : avec la médiatisation des viols collectifs, on a assisté, d'abord et avant tout, à la stigmatisation des jeunes, des pauvres et des individus « racisés », à savoir les enfants d'immigrés africains ou maghrébins, non à une réflexion sur les violences envers les jeunes filles. Or, la stigmatisation est ce qui rend légitime *a posteriori* l'existence et le renforcement des pratiques discriminatoires envers les groupes dominés.

Rapports sociaux de sexe et violences sexuelles

La condamnation des viols collectifs s'est donc trouvée insérée dans des rhétoriques racistes, anti-pauvres et anti-jeunes, tandis que la résistance à ces logiques impliquait une minimisation de la responsabilité des agresseurs en accusant la pauvreté. L'opposition à la discrimination a alors pu inciter à minimiser ces violences : estimant qu'il s'agissait de faits exceptionnels exagérément mis en exergue, certains chercheurs m'ont conseillée de ne pas mentionner les récits que j'avais recueillis. Au lieu de les occulter, il me semble plus pertinent de rechercher les processus qui permettent l'instrumentalisation de la condamnation des viols à des fins de stigmatisation. Or, c'est la résistance au dévoilement de l'ampleur des violences sexuelles envers les femmes dans l'ensemble de la société française qui autorise la discrimination envers les jeunes pauvres et racisés. L'absence de mise en perspective des viols collectifs dans le cadre plus vaste des violences faites aux femmes en France a permis de continuer d'occulter les violences faites aux femmes dans les groupes sociaux dominants, les

⁴ La biologie a bien évidemment montré que le mot « race » ne répond à aucune réalité biologique, mais cela n'a pas empêché le racisme de perdurer. C'est à ce processus que renvoie donc le terme race dans ce texte.

adultes, les riches, les Français dits « de souche ».

Ce processus n'est pas nouveau : dans les années 60 puis au début des années 70, les Blousons noirs furent la cible d'une campagne médiatique similaire et présentés comme les auteurs fréquents de viols collectifs — à cette époque, on ne faisait pas « tourner les meufs », on les « passait en complot » (Faugeron, Lambert et Robert, 1976). La dénonciation du phénomène du viol par les mouvements féministes de cette période fut instrumentalisée dès son émergence à des fins de stigmatisation d'un groupe spécifique, la jeunesse populaire, qui n'était alors pas encore associée aux enfants d'immigrés.

Pourtant, les premiers résultats de l'Enveff, qui révèlent non seulement l'étendue du phénomène du viol mais aussi son caractère transversal aux classes sociales et aux âges, furent rendus publics dès 2001. Leur occultation résulte du fait que les violences envers les femmes ne sont pas pensées comme des violences sexistes, c'est-à-dire comme des violences commises par le groupe des hommes sur le groupe des femmes. Pourtant, c'est bien de violences masculines envers les femmes qu'il faut parler car les agresseurs sont des hommes dans 98 % des cas (Jaspard *et al.*, à paraître), et des chercheuses ont montré que ces violences sont à la fois le produit et l'un des fondements des rapports sociaux qui construisent les hommes et les femmes en groupes sociaux distincts mutuellement définis par des rapports de pouvoir (Tabet ; 1985/1998 ; Delphy ; 1981/2002 ; Guillaumin 1978/1992 ; Mathieu ; 1971/1991). Elles ont d'ailleurs préféré utiliser le concept de « classes de sexe » pour souligner le caractère socialement construit des catégories de sexe et pour sortir la notion de « sexe » de son apparente naturalité. Elles ont montré que le sexe biologique est utilisé comme « marqueur » pour légitimer *a posteriori* les rapports de domination qui produisent les classes de sexe (Delphy, 1991 : 94).

Par conséquent, les violences perpétrées par les garçons défavorisés envers les filles ne peuvent être considérées de la même façon que les violences qu'ils commettent sur les policiers ou les pompiers. Dans le premier cas, il s'agit de la violence exercée par des membres d'un groupe dominant (la classe des hommes) sur des individus d'un groupe dominé (la classe des femmes), alors que dans le second, il s'agit de la résistance d'un groupe dominé (les jeunes pauvres et racisés) aux multiples formes d'oppression (économique, juridique...) exercées par le groupe dominant. Dans le premier cas, la violence découle des rapports sociaux de sexe, dans le second, elle résulte des rapports sociaux liés à l'âge, à la classe et à la « race » à laquelle les individus sont socialement et arbitrairement assignés. Les viols collectifs ne s'inscrivent donc dans aucune continuité avec les autres violences urbaines.

Aperçu statistique du viol

C'est précisément parce que les « hommes » et les « femmes » sont des groupes construits par des rapports sociaux qui traversent l'ensemble de la société française que le phénomène des violences envers les femmes ne concerne pas seulement les jeunes défavorisés. L'Enveff révèle que sur les 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans interrogées, 11 % ont subi une agression sexuelle au cours de leur vie (attouchements forcés, tentatives de rapports forcés et rapports forcés) et que 48 000 femmes ont subi un ou plusieurs viols au cours de l'année 1999 en France (Jaspard *et al.*, à paraître).

Quels que soient l'origine sociale, la profession actuelle ou le statut d'activité des victimes au moment de l'enquête, la fréquence des agressions sexuelles par un conjoint ou un homme de la famille reste stable (*ibid.*). On ne saurait en déduire que les agresseurs extérieurs à la sphère familiale se répartissent de manière homogène dans tous les milieux sociaux, mais l'assimilation des agresseurs aux seuls hommes des milieux défavorisés se trouve contestée. On note cependant que la situation d'inactivité professionnelle de l'un ou l'autre des conjoints augmente sensiblement la fréquence des violences conjugales, surtout quand c'est l'homme, cadre ou ouvrier, qui est exclu du marché du travail (*ibid.*). Les taux de chômage étant beaucoup plus élevés dans les quartiers ségrégués que dans le reste de l'espace urbain, il est hautement probable que la fréquence des violences y soient elle aussi plus élevée, mais cela résulte de déterminants sociaux, non de la « culture » des individus qui y résident.

L'enquête montre qu'il n'y a pas eu d'augmentation au cours des 50 dernières années de la fréquence des attouchements forcés et des viols perpétrés sur des mineures, alors que les tentatives de viols sur mineures auraient augmenté. Cela contredit l'idée d'une augmentation exponentielle des violences sexuelles commises sur les jeunes, mais il faut souligner combien l'ampleur de ces violences est depuis longtemps sous-estimée.

La présence simultanée de plusieurs agresseurs concerne seulement 5 % des femmes ayant subi des attouchements ou des tentatives de viol, et 6 % de celles ayant subi des viols (*ibid.*). Le viol collectif est donc un fait minoritaire par rapport au viol dans son ensemble. Sa médiatisation contribue à masquer la fréquence du viol conjugal qui, lui, concerne 47,4 % des femmes violées (*ibid.*). De plus, les jeunes filles ne sont pas plus souvent victimes d'attouchements et de viols collectifs que les femmes plus âgées. En revanche, elles sont plus souvent l'objet de tentatives de viols collectifs, notamment les moins de 15 ans. La jeunesse est un facteur de vulnérabilité : 32,8 % des femmes violées ont été agressées avant leurs 18 ans, 42,8 % entre 18 et 25 ans, et 24,5 % après 25 ans (*ibid.*). Mais les agresseurs ne se répartissent pas selon des âges similaires. Les agresseurs des victimes les plus jeunes (moins de 15 ans) sont souvent beaucoup plus âgés qu'elles (plus de dix ans), car il s'agit surtout

d'hommes de leur famille (*ibid.*). Les écarts d'âge entre les victimes et les agresseurs mettent en question l'idée de l'âge de plus en plus précoce des auteurs de viols collectifs.

L'enquête considère l'appartenance culturelle des victimes, mais pas celle des agresseurs : les femmes non européennes sont deux fois plus souvent victimes d'atteintes sexuelles (être suivie, être victime d'exhibitionnisme, de « pelotage ») dans l'espace public, en raison du racisme (*ibid.*). Les statistiques du Ministère de la justice (2001) indiquent quant à elles que sur les 1 747 condamnés pour viol en 2000, 165 soit 9,4 % sont de nationalité étrangère, ce qui invalide l'idée que les violeurs seraient plutôt des immigrés.

Enfin, il faut noter le nombre infime de condamnations en 1999 (1 917) au regard des 48 000 femmes victimes de viols : cette situation d'impunité entretient indéniablement la perpétuation de ce crime. Ce tableau statistique établi, les discours médiatiques peuvent être confrontés aux données ethnographiques, en commençant par la description de la situation économique et sociale des garçons défavorisés parmi lesquels des agresseurs ont été interrogés.

Expérience de la « galère » et masculinité

L'expérience de la « galère » a été décrite par François Dubet (1987) comme le produit d'une situation faite de désorganisation, d'exclusion et d'un profond sentiment de rage face à une situation de domination générale. Elle génère trois types de logiques comportementales : une logique de protection, que les individus recherchent soit auprès du groupe de pairs, soit dans une demande de prise en charge par les institutions ; une logique dite des combines où la délinquance répond à l'exclusion et au sentiment de rage ; et enfin une logique de violence sans objet qui se caractérise par une attitude violente globale sans autre adversaire clairement défini que les institutions ou la police.

Ces logiques comportementales ne sont pas spécifiques aux jeunes Français descendants de migrants du Maghreb, mais ceux-ci sont nombreux à en connaître l'expérience en raison des discriminations dont ils sont l'objet. Michèle Tribalat constate qu'à niveau de diplôme équivalent, les garçons français de parents Algériens, âgés de 20 à 29 ans et possédant un CAP ou un BEP, sont quatre fois plus souvent au chômage que les Français de parents Français : 39 % contre 10 % (Tribalat, 1995 : 176).

Ceux que j'ai interrogés ont eu un parcours scolaire chaotique parfois stoppé par une peine de prison. La plupart ont un CAP ou un BEP et deux ont un baccalauréat professionnel. Leurs qualifications ne garantissent pas la sécurité de l'emploi et n'offrent pour avenir que des métiers dévalorisés, qui symbolisent le travail pénible et mal payé de l'immigré. « Monter sa propre boîte » est alors envisagé pour échapper à l'exploitation, mais les tentatives sont

rarement couronnées de succès en raison du manque de qualification. Ces garçons ne vivent donc pas leur période de jeunesse sur le seul mode de l'expérimentation comme d'autres jeunes, mais surtout comme une phase d'exclusion durable (Galland, 1999 : 106).

Or, en France comme au Maghreb, la possession d'un emploi est un élément constitutif de la masculinité : tous les garçons de mon échantillon ont déclaré qu'un homme doit être libre et indépendant, ce qui suppose l'autonomie financière. La situation de précarité constitue donc une atteinte à l'identité masculine : un des garçons considère même qu'« un homme qui ne travaille pas n'est pas un homme ». C'est pourquoi, toutes les formes de révolte et de violence actuellement médiatisées sont essentiellement le fait de garçons, alors même que les filles sont plus souvent au chômage (Tribalat, 1995 : 176).

Le repli sur le groupe de pairs

Face à l'expérience infructueuse des petits boulots et à la stigmatisation, le sentiment de révolte, renforcé par l'absence de socialisation professionnelle, s'est mué en rejet du travail, et en une rage profonde envers la société, les riches, les puissants, l'Etat, la justice, la police, le système scolaire, les médias, tout ce qui à leurs yeux les opprime et les cantonne dans la marginalité. On assiste alors à un processus de « ségrégation réciproque » entre ces garçons et la société, semblable à ce qu'ont décrit Philippe Robert et Pierre Lascoumes (1974) à propos des bandes d'adolescents des années 60-70. Cette ségrégation produit une valorisation du groupe de pairs, l'*in-group*, et une dévalorisation de la société dans son ensemble, l'*out-group*.

L'*in-group* est strictement monosexué, ce qui ne distingue pas significativement les garçons en difficulté des autres jeunes car la tendance à la non-mixité est caractéristique des réseaux de sociabilité des garçons (Lagrange et Lhomond, 1997 : 89). L'*in-group* comprend aussi des Français de parents français dans la « galère », car la précarité partagée induit une solidarité et une communauté de valeurs. Mais le cloisonnement qui caractérise le groupe de pairs distingue les garçons en difficulté des autres jeunes. Toute personne extérieure au groupe est réifiée et associée à l'injustice sociale de la société globale, tandis que les valeurs du groupe sont édifiées en une sorte de justice justicière. La délinquance est alors adoptée, autant par défaut que par bravade, en réponse à l'oppression et à la stigmatisation : elle devient un acte honorable, un juste rééquilibrage entre les riches et les pauvres, mais aussi un moyen de ne pas « perdre la face », de préserver son honneur et sa masculinité, car elle permet de se donner les apparences de l'homme adulte en se procurant les attributs qui lui sont associés : argent, voiture, pouvoir de séduction... Ces garçons sont donc fortement influencés par les valeurs dominantes et ne forment pas un groupe culturel isolé.

La ségrégation réciproque confère aux amis une importance considérable car la place de l'individu dans le groupe devient la préoccupation unique. Dépourvus de métier, de revenu, de logement indépendant, incapables de construire une famille, ces garçons ne bénéficient d'aucune reconnaissance sociale. Le seul lieu d'existence sociale, voire de socialisation, est le groupe des pairs, « les vrais frères », auxquels on est lié par la rage commune contre le « système », par la pratique de la délinquance pensée comme une revanche et par de multiples expériences vécues ensemble depuis le plus jeune âge dans un espace résidentiel stigmatisé. Dès lors, la fidélité en amitié fait l'honneur d'un garçon et les « poucaves » (« balances ») sont fortement décriées. Affirmer sa masculinité au sein du groupe constitue un enjeu d'autant plus important que le statut d'homme adulte, responsable et autonome, paraît inaccessible. Il faut alors savoir faire face, répondre à l'insulte, montrer qu'on n'a peur ni de donner des coups ni d'en recevoir pour ne pas passer pour un « bouffon », rester insensible à la misère des autres, être « sans pitié ».

Dans ce contexte, comment les relations envers les filles participent-elles à la construction et à la préservation de la masculinité ?

Les « filles sérieuses » et les « lopsa »

Le mariage et la paternité représentent un idéal : s'inscrire dans la lignée agnatique et en assurer la pérennité afin de perpétuer l'honneur familial. De ce point de vue, ces garçons partagent les valeurs de leurs parents : ils tiennent à avoir des fils et énoncent leur attachement à la virginité de leur future épouse, dont dépend en partie l'honneur lignager. Cet attachement distingue les garçons de parents maghrébins des garçons de parents français. Mais plus le sujet s'enlise dans la précarité, plus la perspective du mariage s'éloigne.

En attendant, la virginité est un critère de classification des filles : d'un côté, celles « qui se respectent » et se préservent pour leur mari, de l'autre les « tassepé » (pétasses) ou « lopsa » (salopes) « qui vont à droite à gauche ». On retrouve là la dichotomie honneur/déshonneur, mais cette catégorisation est par ailleurs fort courante : dans tous les milieux sociaux l'idée est répandue d'une masculinité définie par un rapport de sujétion des femmes vis-à-vis des hommes, ce qui induit, entre autres, le contrôle et la stigmatisation de la sexualité féminine. Pour ces garçons, une femme n'est pas censée vivre seule, subvenir seule à ses besoins, travailler, être indépendante et encore moins rechercher les plaisirs de la sexualité dans des relations variées (Hamel, 1999). Ainsi, les relations avec les filles sont littéralement envahies par le souci de s'inscrire dans cette définition hiérarchique de la masculinité, mais ces garçons oscillent aussi entre la fierté de multiplier les exploits sexuels et le désir de connaître une relation sérieuse.

Établir une relation stable procure une certaine fierté. Cela montre qu'on dispose de moyens suffisants pour séduire, qu'on n'a pas à s'abaisser à aller voir une « pute », qu'on est aimé pour ce qu'on est malgré le manque d'argent. Seulement, la précarité limite l'éventail des partenaires accessibles et brise ces relations. S'ajoutent le contrôle social exercé sur la sexualité des filles maghrébines et le déséquilibre du sex-ratio dans les lycées professionnels qui empêchent les couples de se former ou de durer.

Les relations sexuelles se concrétisent donc le plus souvent avec des filles d'un autre quartier, généralement rencontrées en discothèque. L'objectif de ces rencontres est présenté comme purement sexuel. Si la partenaire accepte de « coucher », elle fait partie des « lopsa » qu'il est permis d'humilier : elle est incitée à pratiquer fellation et sodomie, activités jugées dégradantes pour une femme, qu'ils s'interdisent de demander à une copine sérieuse ou ultérieurement à leur future épouse, « par respect ».

Le groupe de pairs et la sexualité

Mépriser les filles est un moyen d'affirmer sa masculinité. Un garçon ne doit pas éprouver de sentiments amoureux, sans quoi il risque de subir les railleries de ses amis. Le mépris se traduit dans la distinction opérée entre « niquer une meuf » et « faire l'amour » à sa copine. Alors que la norme veut que la sexualité masculine soit « naturellement » abondante, mais que de nombreux obstacles s'y opposent, ces garçons sont soucieux de prouver leurs capacités viriles, de peur de passer pour des « mytho » (mythomanes) lorsqu'ils racontent leurs exploits. Les relations « fraternelles » qui les unissent peuvent alors les conduire vers des formes de sexualité collective.

En dehors de toute pratique sexuelle, on rencontre déjà le partage d'une fille par le groupe. Cela se traduit par le visionnage collectif de cassettes pornographiques. Mais surtout, lorsqu'un membre du groupe a une relation, ses amis le sollicitent afin d'obtenir des détails sur sa partenaire, les positions, les pratiques, les lieux de leurs rencontres sexuelles. L'enjeu ne se situe pas dans la relation de couple, mais dans ce qu'il pourra en dire au sein du groupe. Si un garçon éprouve des sentiments pour une fille, il protégera sa relation du groupe en se gardant d'en raconter les évolutions. La logique de partage se traduit parfois dans la sexualité : comme on fait « tourner un joint », on fait « tourner la meuf » avec laquelle un des membres du groupe est parvenu à sortir. L'accord de la partenaire n'étant pas acquis d'avance, cette pratique se transforme rapidement en viol. Mehdi en témoigne lorsque je lui demande de m'éclairer sur les circonstances qui conduisent des filles à se retrouver seules avec plusieurs garçons :

- Ben, à partir du moment où tu préfères tes potes à une meuf ! C'est normal ! En fait, c'est pas normal ! (Rire gêné) Mais pour toi c'est pas normal parce que t'es une meuf ! Mais si tu préfères tes potes, tu peux...[...] C'est comme des frères, quoi ! Tu te dis que t'as un frère, quoi ! Mais en vérité, il y a pas ... C'est pas vrai mais quand t'es jeune, t'y crois ! Alors tu vas là d'dans, hein ! Tu fais tourner tout c'que t'as, hein ! Ouais, ça arrive. Ça arrive qu'il y en a qui le prennent mal, et puis les parents savent et ils portent plainte. Ils portent plainte pour viol. [...] Ouais mais quand t'es petit, tu te dis que c'est normal ! [...] Je sais que moi, ça m'est arrivé, mais dans ma tête c'était normal ! C'est après quand tu grandis que tu comprends. Tu te dis : « Ah ouais ! C'est vrai, si elle avait porté plainte, j'rempilais ! » C'est pas la même... C'est la jeunesse, hein !

- La fille était d'accord ?

- Au début, non ! Mais après... elle accepte parce que tu fais d'la pression, d'la pression, d'la pression ! Sans la taper, hein ! Mais tu fais d'la pression mentalement. [...] Et puis t'as son copain qui lui dit : « Vas-y, assure ! C'est mon pote ! » Après la meuf, elle rentre dans l'délire. Ça se fait tout le temps à mon avis, je vois pas pourquoi ça s'arrêterait !

Ali se vante de son côté d'avoir fait beaucoup de « touzes » (« partouzes ») avec ses potes :

- J'en ai fait des touzes, chez mon pote, là, mais laisse tomber ! C'est des fous ! On était à sept, huit, sur deux meufs, trois meufs ! [...] Sur deux, trois meufs. On s'en battait les couilles ! Des trucs de fou ! Moi, j'étais toujours là : « Vas-y viens ! Na ! » [La fille réplique :] « Arrête Ali ! » Moi, j'étais l'plus ouf, hein. « Ça va, j'te dis ! » [La fille :] « Arrête, arrête ! Non ! Non ! » Moi, c'était pas l'genre, j'la prenais, j'la t'nais, tout ça. J'disais : « Viens là ! ». Elle v'nait. « Allez, déshabille toi ! » Moi, j'lui f'sais des trucs de ouf, hein ! J'lui disais : « Vas-y, vas-y. »

- Même si elle avait pas envie ?

- Hmm ! (rire gêné) C'était genre, j'fermais la porte à clef, c'est moi qu'avait les clefs. « Vas-y viens ! » C'était genre, quand elles arrivaient, elles d'mandaient : « Ali, il est là ? » « Non. » Elles rentraient. Elles arrivaient, elles r'gardaient. Moi, j'arrivais, j'fermais la porte à clef : « Ouais, tu d'mandes si j'suis là, en plus ! » Des fois, les mecs, ils juraient qu'j'étais pas là et c'était vrai. J'arrivais, j'les trouvaient d'vant la porte. « Allez, rentre, j'te dis ! » J'disais à mon pote : « Tes parents, ils sont là ? » « Non. » « Allez, rentrez ! Ferme la porte à clef ! » Et après : « bah !, bah ! », dans la

chambre. Dès l'matin, moi, j'arrivais avec tout l'monde, hein! C'est moi qui f'sais genre, style, l'appel ! (Rire)

- Et elles ont jamais rien dit les filles ?

- Non, c'était des cegar, les filles. C'était des garces. Ah, elles aimaient ça, j'te dis franchement, elles aimaient les trucs de fou.

- Mais si elles te disaient « non », c'est qu'elles voulaient pas !

- Tu disais non, tu disais non, mais tu disais : « Vvas-y, vas-y, vas-y ! » Après, elles v'naient direct. C'était un « Non », heu... « Non, vas-y, force-moi ! ».

- T'es sûr ?

- Ben oui !

- T'es vraiment sûr ?

- Ben oui, jamais, ils ont portés plainte. (Rire)

Ali me confia deux jours après l'entretien avoir « arrêté ça avec les filles » parce que ses amis lui avait expliqué qu'en cas de dépôt de plainte il risquait jusqu'à dix ans de prison. En apprenant que j'avais fait un entretien avec lui, Marouane, qui lui aussi a perpétré des violences sexuelles (cf. ci-dessous), m'a lancé : « T'es folle ! C'est un éventreur c'mec-là ! » Ali avait au moment de l'entretien une petite amie dite « sérieuse » qu'il frappait parce qu'elle souhaitait le quitter. Marouane raconte, quant à lui, être « toujours celui qui ramène les meufs » :

- J'ai jamais vu une meuf qu'aime pas ça ! Même pour la faire tourner, j'la force pas la meuf ! Rien que je lui parle, mais bien.

- Tu lui dis quoi ?

- Ben ça dépend pour qui. Mais genre : « C'est un gosse beau, bien, il a d'l'argent et tout... T'inquiète pas, il est bien. Pourquoi tu l'as fait avec les autres et pas avec lui ? Vas-y, assure ! »

Avec un total d'un an et demi de prison, Marouane se montre relativement méfiant envers ses amis : il sait que face au système judiciaire la solidarité des « potes » se réduit souvent à néant. Il affirme donc s'interposer lorsque la fille refuse de « coucher » avec les autres garçons, car il refuse de retourner en prison pour viol. Quant à Mohammed, il a demandé à ses amis lorsqu'il était collégien de harceler (bousculade, mains aux fesses, cheveux tirés...) une fille nouvellement venue dans leur établissement pour se présenter en sauveur et la séduire. Ses amis ont accepté ce stratagème car il leur avait promis qu'ils pourraient « croquer » le

moment venu. Il conclut le récit de son histoire en déclarant : « Les mecs, toujours, ils font des complots ! » Sofiane raconte qu'une de ses amies s'est fait violer par six garçons avec qui elle avait passé un après-midi. Comme le soir venu elle se trouvait loin de chez elle et que ses « camarades » étaient les propriétaires de la voiture, elle ne pouvait rentrer seule et s'est trouvée contrainte de céder à leurs « avances ». Elle n'a pas osé porter plainte parce qu'elle avait passé la journée avec eux.

Il ressort de ces récits que les filles qui pensaient passer un moment d'intimité avec un nouveau compagnon ou un après-midi avec des amis sont *niées* dans leur personne et réduites à un *objet* de structuration du groupe de pairs. Elles sont considérées comme la *propriété indivise* du groupe et violées au nom de la fraternité qui unit les garçons, car « faire tourner les meufs » consiste d'abord et avant tout à « faire croquer à ses potes », ce qui constitue un code tacitement partagé. La sexualité est aussi pensée comme un moyen de se mesurer les uns aux autres. Elle permet de distinguer les plus performants : celui qui « ramène la meuf », puis la « fait tourner », après l'avoir « quenne » (« niquée »), acquiert prestige et supériorité quand les autres lui sont redevables d'avoir bénéficié de sa performance.

Le viol collectif révèle combien la sexualité masculine est structurée par la hiérarchisation des sexes et par la solidarité entre hommes.

Discours médiatiques et observations ethnographiques

Les médias ont affirmé que les agresseurs n'avaient pas « conscience » de ce qu'ils faisaient ou de transgresser un interdit. Les récits recueillis montrent qu'ils ont au contraire parfaitement conscience d'outrepasser la volonté des filles et du caractère déviant de leurs pratiques puisqu'ils les qualifient de « trucs de ouf ». Mais leurs propos révèlent aussi le refus de se considérer comme un violeur. C'est pourquoi, tout en reconnaissant faire usage de « pressions » physiques et psychiques (incitation à aller avec le copain, ordre de se déshabiller, séquestration, harcèlement sexuel organisé par le groupe), ils affirment que les filles « aiment ça », ce qui sous-entend que leur accord était acquis. Mais si elles avaient été véritablement consentantes et s'ils n'avaient eu pas conscience de forcer leur volonté, ils n'auraient pas dépensé autant d'énergie à élaborer des « complots » destinés à anéantir leur résistance. En outre, ils savent qu'ils transgressent la loi, de la même façon qu'ils savent que la vente de haschich et le vol sont illicites, ce qui ne les empêche nullement de voler, de « dealer » et de violer. Cependant, la plupart semblaient ignorer, au moment des faits, que la législation punissait aussi durement le viol (dix ans de prison). Certains l'ont appris par des amis, d'autres au cours de séjour en prison pour vol. C'est la connaissance des sanctions pénales qui les poussent à mettre en avant leur capacité à « convaincre » les filles et donc à

nier l'usage de la force physique, alors même que leurs récits montrent qu'ils y ont recours : tous préfèrent donc raconter qu'ils font « d'la pression mentalement » ou se vanter de ce que les filles leur obéiraient naturellement. L'accord de ces dernières n'est donc pas acquis, néanmoins, elles seraient consentantes : elles disent « non » mais penseraient « oui », il n'en existerait pas qui « n'aiment pas ça, même pour tourner », elles seraient des « garces », des « filles eurotunnel », « des meufs qu'ont des vices chelou (louches) ». Toutes les manifestations de leur résistance sont transformées en l'expression de désirs pervers. Pourtant, les témoignages des victimes de viols collectifs que l'on peut lire sur le site internet de la Marche des femmes des quartiers (collectif « Ni putes, ni soumises ») racontent d'abord et avant tout les coups reçus, le déséquilibre des forces — une fille face à plusieurs garçons — et les représailles en cas de dépôt de plainte. Les contradictions des discours des agresseurs résultent de la volonté de se prémunir de toute accusation de viol : la peur de la prison agit clairement dans ce sens. Leur discours, loin d'être un effet de la dérégulation sociale, est une stratégie préventive de défense face à la justice. Il témoigne d'une grande habileté à tromper la vigilance de tous.

Les viols collectifs ont été perçus comme des rituels. Mais l'examen des données ethnographiques exclut toute analyse en terme de rite de passage ou de rite d'initiation, car ces viols ne marquent aucun changement d'état ou de statut. Ils ne constituent pas non plus une initiation à la sexualité : ces garçons ont d'abord eu des relations sexuelles individuelles et il n'y a pas d'organisation de l'initiation sexuelle des plus jeunes par les plus âgés. Ces viols ne signifient pas non plus l'entrée dans le groupe : c'est au contraire l'appartenance préalable à un groupe très soudé qui préside à l'émergence de la logique de partage et à la survenue des viols. Le terme rituel ne renvoie donc à aucune réalité sociologique autre que l'imaginaire fantasmatique qui s'est créé à propos des « bandes de jeunes » et des « banlieues ».

Les viols collectifs résulteraient d'une situation de misère sexuelle. On peut émettre d'un point de vue extérieur un jugement sur la sexualité de ces garçons et considérer qu'elle est insatisfaisante. Mais eux-mêmes ne s'en plaignent pas. Ils se perçoivent plutôt comme des hommes ayant des besoins sexuels particulièrement développés, ce qui aurait entraîné chez eux une recherche précoce et constante de partenaires qui aurait fait d'eux des experts du sexe. Le discours de la misère sexuelle est donc inapproprié. Son emploi révèle surtout que l'abondance de la sexualité masculine est une norme largement partagée. En outre, il permet de justifier ou tout au moins d'excuser le viol en le présentant comme le résultat de l'insatisfaction des besoins sexuels masculins.

Enfin, un lien de causalité a été établi entre la pauvreté et les viols collectifs. Cela est à la

fois juste et erroné. L'Enveff montre que l'exclusion masculine du marché du travail augmente la fréquence des violences, ce qui apparaît clairement dans le vécu du chômage comme atteinte à la masculinité. Mais il s'avère surtout que c'est une conception hiérarchisée des rapports entre les sexes, associée à une forte solidarité masculine, qui préside à ces viols. La comparaison avec la perpétration de viols collectifs par des étudiants américains appartenant à des confréries le démontre. Dans les deux cas, les agresseurs font partie de groupes de pairs non mixtes, fortement cloisonnés, homogènes quant à la situation économique et sociale, qui se sentent unis par des liens de fraternité et partagent une image particulièrement dévalorisante des femmes (Rhoads, 1995). Concernant les garçons français, l'exclusion du marché du travail produit une ségrégation réciproque, dont émerge un groupe de pairs fortement cloisonné, alors que dans le cas des étudiants américains, le cloisonnement résulte de l'appartenance à une confrérie. Dans les deux contextes, c'est la force de la solidarité masculine qui confère au viol sa dimension collective et c'est la réduction de la partenaire à un *objet appropriable* individuellement et collectivement qui induit le viol : « Tu fais tourner tout c'que t'as », dit Marouane. C'est donc bien dans le système social de hiérarchisation des sexes qu'il faut chercher une explication aux viols collectifs, non dans la misère économique.

Références bibliographiques

- Delphy Ch. (2001), « Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles », in Delphy Chr. *L'ennemi principal. Tome II : Penser le genre*, Paris, Syllepse, pp. 123-241, (1^{ère} éd. 1981).
- Delphy Ch. (1991), « Penser le genre : quels problèmes ? », in Hurtig M.-C. *et al.* (dir.) *Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS, pp. 89-101.
- Dubet Fr. (1987), *La Galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard.
- Galland O. (1999), *Les jeunes*, Paris, La Découverte, (1^{ère} éd. 1984).
- Guillaumin C. (2002), *L'idéologie raciste*, Paris, coll. Folio, Gallimard, (1^{ère} éd. 1979).
- Guillaumin C. (1992), « Pratique du pouvoir et idée de nature », in Guillaumin C., *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, Coté-femmes, pp. 13-48, (1^{ère} éd. 1978).
- Hamel Ch. (1999), « Le mélange des genres : une question d'honneur. Étude des rapports sociaux de sexe chez de jeunes Maghrébins de France », in *AWAL*, 19 : 19-32.
- Jaspard M., Brown E., Condon St. *et al.* (dir.), *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, Paris, La Documentation française, (à paraître en 2003).

Lagrange H. et Lhomond B. (1997), *L'entrée dans la sexualité, le comportement des jeunes dans le contexte du sida*, Paris, La Découverte.

Mathieu N.-Cl. (1991), « Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe », in Mathieu N.-Cl., *L'anatomie politique. Catégorisation et idéologie du sexe*, Paris, Côté-femmes, pp. 17-41, (1^{ère} éd. 1971).

Ministère de la justice (2002), *Annuaire statistique de la justice. Série 1996-2000*, Paris, La Documentation française.

Rhoads R. A. (1995), « Whales tales, dog piles, and beer goggles : an ethnographic case study of fraternity life ». *Anthropology and Education Quarterly*, 26 (3) : 306-323.

Robert Ph. et Lascoumes P. (1974), *Les bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Editions Ouvrières, (1^{ère} éd. 1966).

Robert Ph., Lambert Th. et Faugeron Cl. (1976), *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*, Paris, Masson.

Tabet P. (1998), « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in Tabet P., *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, coll. Bibliothèque du féminisme, pp77-180, (1^{ère} éd. 1985).

Tribalat M. (1995), *Faire France, une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.